

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers  
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****CONSEIL NATIONAL :**

Compte rendu de la séance du 28 juin 1911.

**CHAMBRE DE COMMERCE :**

Procès-verbal de la séance plénière du 22 juillet 1911.

**LYCÉE DE MONACO :**

Liste des Elèves Boursiers.

**ECHOS ET NOUVELLES :**

Création d'un Cours d'instruction secondaire pour jeunes filles.

Fête de clôture organisée par le Comité des Fêtes de la Saint-Roman.

Mouvement du Port.

**CONSEIL NATIONAL****SESSION EXTRAORDINAIRE**

Séance du 28 Juin 1911.

(Suite et fin.)

M. DUBUISSON. — M. le Ministre d'Etat vous a dit l'autre jour, que si nous étions obligés de prélever sur les ressources ordinaires du Trésor les sommes nécessaires aux travaux dont vous parlez, nous ne pourrions pas boucler notre budget. Vous perdez en effet trop souvent de vue que les ressources du budget restent à peu près les mêmes et que les dépenses de la Principauté augmentent tous les ans.

Ce que le Prince a pu décider il y a trois ans pour exécuter ces travaux n'est plus à envisager aujourd'hui. Le Prince a conservé à sa charge les travaux de Fontvieille et du Port, mais il y a encore environ 3 millions à payer. Il faut les trouver. D'autre part, des services entiers qui n'existaient pas ont été créés. Il y a des dépenses nouvelles que nous avons dû payer en 1910, en 1911, et qui seront plus élevées encore en 1912. L'hôpital par exemple. Si M. Théophile Gastaud était là, il vous citerait lui-même les chiffres.

En 1910 les dépenses de l'hôpital étaient de 130 mille francs, il y a environ 70.000 francs de recettes. C'est un déficit de 61.000 francs qui est à couvrir cette année.

Vous avez désiré avoir un établissement d'instruction publique, c'est un désir parfaitement légitime et louable, mais les dépenses du Lycée sont d'environ 140.000 francs pour l'exercice qui vient de s'écouler; les recettes ne s'élèvent qu'à 24.000 francs, c'est une dépense supplémentaire de 116.000 francs.

Il y a encore l'accroissement des dépenses municipales, celles du Service d'hygiène qui sont très augmentées cette année. Sur l'ensemble de toutes ces dépenses, vous allez trouver une augmentation de plusieurs centaines de mille francs qui devront être pris sur le budget de cette année et qui ne l'étaient pas les années précédentes. Comment voulez-vous dans ces conditions que le Prince affecte encore les sommes qu'il se proposait d'affecter il y a trois ans à certains travaux?

Si vous demandez sur tous les crédits des augmentations pour faire les dépenses qui incombent au Conseil National, nous ne pourrions pas boucler le budget. Vous direz alors les premiers que nous avons mal administré les finances, nous ne le voulons pas. Toutes les fois que je serai obligé de vous refuser certains crédits, je le ferai

avec le plus grand regret, soyez-en persuadés. Lorsque je vous dis que ces travaux d'utilité publique doivent être pris sur le 3 %, vous faites des réserves. Monsieur Raymond espère qu'il y aura des sommes disponibles dont vous pourrez disposer. S'il en est ainsi, tant mieux, mais il est certain que si nous étions obligés de tout ou presque tout vous donner pour les travaux, nous ne pourrions plus joindre les deux bouts.

Je conclus en disant qu'il n'y a pas lieu de vous étonner que certains travaux qui avaient été décidés il y a trois ans, doivent être aujourd'hui prélevés sur les crédits mis à votre disposition.

M. REYMOND. — Messieurs, nous sommes excessivement heureux d'avoir eu de M. le Conseiller aux Finances quelques aperçus sur la situation; malheureusement, M. le Conseiller, en bon gardien qu'il est des finances publiques, ne nous a pas fait la contre partie. Il nous a parlé des dépenses et non des recettes. Pour bien discuter une situation budgétaire, il faut connaître les deux côtés de la question. Pour savoir si l'on ne s'engage pas à la légère, il faut connaître quelle est la richesse que l'on possède.

Lorsque nous connaissons l'état complet des ressources du pays, nous pourrions entamer la discussion.

Qui vous dit que les ressources de la Principauté n'ont pas été en augmentant en raison directe des dépenses? Quand ce ne serait que les redevances du jeu, n'ont-elles pas toujours été en augmentant d'année en année? Tout le monde sait que les recettes du Casino ont sauté de plusieurs millions à la fois d'une année à l'autre pendant les derniers exercices: le Trésor en a donc bénéficié dans la même proportion. Avant l'existence du 3 %, on faisait des travaux publics, on n'est jamais resté sans rien faire, et cependant on ne possédait pas cette recette importante qui a été instituée exprès pour des travaux exceptionnels. Retournons la question et nous pourrions nous demander ceci:

Quelles étaient donc en moyenne les dépenses annuelles pour les travaux publics avant l'existence du 3 %?

Si l'ancien Gouvernement s'est engagé dans des dépenses, s'il a rendu des Ordonnances d'expropriation à propos du boulevard des Moulins ou autres, nous comprenons parfaitement qu'il devait les prélever sur les ressources de ce moment-là.

Aujourd'hui que nous devons disposer du 3 % dans des conditions tout à fait spéciales, si nous ouvrons la porte à ces dépenses courantes en les prélevant sur le 3 %, qu'allons-nous faire? Nous allons faire tomber dans le budget des dépenses ordinaires, cette recette tout à fait extraordinaire et exceptionnelle. Il y a un danger très grand en matière financière et budgétaire à laisser ainsi chevaucher les dépenses et les recettes et à négliger de séparer avec soin les recettes ordinaires des recettes extraordinaires; de même que les dépenses ordinaires des dépenses extraordinaires. Je demanderai que l'on nous fasse connaître quelles sont les dépenses ordinaires qu'entraînent en moyenne annuellement les travaux d'entretien ou analogues et les autres travaux publics courants que l'on exécutait avant l'existence du 3 %.

Je sais bien qu'on nous avait répondu 50.000 francs pour les travaux d'entretien, mais ce chiffre est manifestement inférieur à l'ensemble des travaux auxquels je viens de faire allusion.

Je dis qu'il faut faire de ces travaux une part spéciale, de même qu'il faudra faire de la somme que vous affecterez à ces travaux une dépense spéciale ordinaire et

indépendante du 3 %. Quant au 3 %, il doit rester intact, pour accomplir uniquement le programme des grands travaux, car c'est pour cela que la S. B. M. a consenti à ajouter cette charge à celles qui lui incombaient déjà, c'est pour cela que les actionnaires ont voté le 3 %.

Si vous, Gouvernement, avez besoin de faire appel à ce 3 %, je l'admets, à la condition que ce soit pour l'exécution de grands travaux. Nous désirerions qu'il y ait un peu plus d'initiative de la part du Gouvernement à ce sujet, qu'il ne laisse pas le Conseil National avoir lui seul cette initiative; qu'il présente des projets, nous sommes tous prêts à les admettre, même s'ils n'entrent pas dans notre programme des grands travaux. Mais s'ils ne sortent pas des projets habituels, vous trouverez bon que nous disions qu'il n'est pas besoin des recettes extraordinaires pour les payer.

Voilà un premier point.

Maintenant, quant à ce qui est de pouvoir ou non boucler le budget, il ne suffit pas de détacher une partie des dépenses et de les mettre en relief. Nous savons que le Lycée coûte, que l'ensemble des Services d'hygiène vont entraîner des dépenses plus grandes. Si nous avions l'état de toutes les dépenses, nous pourrions vous indiquer pas mal d'économies à faire sur des Services qui sont absolument inutiles aujourd'hui, et que nous ne savons même pas pourquoi ils ont été créés. Lorsque vous présenterez le projet de budget au mois d'octobre, nous serons à même de vous apporter des critiques fondées.

Ce que nous reprochons à l'ancienne Administration, c'est de ne pas avoir prévu ces charges, et qu'à un moment donné toutes les institutions de la Principauté grèveraient le budget, et de n'avoir pas procédé par des dotations. Le 5 % qui avait une autre affectation n'a pas toujours eu la destination qui lui était propre: s'il l'avait eue, l'Hôpital pourrait vivre avec le revenu d'une dotation qui aurait pu lui être constituée sur ce 5 % et vous n'auriez pas besoin de l'inscrire au budget ordinaire car il se suffirait ainsi à lui-même.

Je fais partie aussi de la Commission de l'Hôpital et, au point de vue budgétaire, je reconnais qu'actuellement c'est une charge. Je reconnais de même que le Lycée est une charge, que tous les autres établissements sont des charges aussi, mais j'estime que si l'on avait, depuis un certain nombre d'années, quand la situation de la Principauté était prospère, puisqu'il semblerait qu'aujourd'hui elle ne le soit plus, mis certaines sommes de côté et procédé par le moyen de réserves et de dotations, aujourd'hui ces établissements ne seraient plus à la charge de notre budget, car ils auraient leur autonomie à ce point de vue comme d'autres.

Voilà les observations que je me permets de vous faire. Cette discussion ne pourra certainement être sérieusement poursuivie, je le répète, qu'au mois d'octobre. Lorsque nous aurons à notre disposition tous les documents, lorsque vous aurez les dossiers complets, j'espère que vous ne refuserez pas de nous les communiquer pour que nous puissions vous faire nos observations dans l'intérêt général du pays.

M. DUBUISSON. — Je n'ai pas besoin de vous dire que le Gouvernement sera toujours très heureux de recevoir les avis que voudra bien lui donner le Conseil National. Quand au mois d'octobre je vous apporterai des projets, je serai très heureux des indications que vous voudrez bien me donner et je vous affirme que je ferai tout mon possible pour vous satisfaire.

Mais vous semblez croire que je vous apporterai ici le budget complet des dépenses de la Principauté. J'en reviens à la séance à laquelle a assisté le Ministre, où il a développé très longuement cette question.

Il vous a été expliqué que le budget est divisé en deux parties. Une partie qui comprend les dépenses consolidées, de laquelle vous n'avez rien à connaître. Cette partie du budget je ne vous l'apporterai pas, elle appartient uniquement au Prince, c'est Lui seul qui la dirige.

Si donc, le Conseil National a des indications à me donner, je serai enchanté de les écouter, mais je ne vous communiquerai pas le budget total.

Celui que je vous apporterai aussi complet que possible, ce sera celui des dépenses des Services intérieurs.

Je passe maintenant à la deuxième partie, celle des dépenses pour les travaux. Il me semble que vous avez fait confusion entre les travaux ordinaires et ceux d'entretien. Je vous ai fait passer une note pour vous dire que les dépenses d'entretien étaient d'environ 50.000 francs. Vous paraissez mettre ce chiffre en doute, je pourrai vous le prouver. D'ailleurs, on discute très facilement les chiffres, il faudrait donc se mettre d'accord sur ce que vous appelez les dépenses ordinaires et extraordinaires; vous avez fait allusion au 3 % qui est, dites-vous, affecté aux travaux d'utilité publique dans la Principauté. Nous n'avons pas la prétention de vous faire payer les travaux dits d'entretien, mais chaque fois que nous parlons de projets que vous dites avoir été décidés avant que le 3 % ait existé, il est bien certain que ce sont des travaux neufs. Le cahier des charges de la S. B. M. dit que ce 3 % est affecté aux travaux d'utilité publique de la Principauté. Les travaux extraordinaires sont aussi des travaux neufs. Ce que je puis vous dire c'est que sur le 3 % nous ne préleverons pas les travaux d'entretien courant destinés à être payés sur le budget ordinaire.

M. REYMOND. — Je n'insiste pas en ce qui me concerne étant donné les réserves faites de part et d'autres; et nous aurons l'occasion de revenir sur cette question. Si vous restez absolument cantonné dans ce que vous venez de dire et que vous vous basiez sur la division qu'a faite la Constitution des diverses dépenses, vous vous heurterez à un moment donné à la discussion suivante: Qui va apprécier les dépenses que nous allons engager? Nous aurons une tendance à grossir notre budget de dépenses. D'une part, il y a des dépenses de la Principauté que nous ignorons et, d'autre part, vous ne nous promettez pas de nous les faire connaître.

C'est placer le Conseil National dans une étrange situation que de le mettre dans la nécessité de grossir les dépenses, parce qu'il est dans l'incertitude des dépenses budgétaires générales.

Il y aurait avantage pour nous à délimiter d'une manière absolue, ferme, non seulement quelles sont les dépenses que nous pouvons faire, mais encore quelles sont les ressources à affecter à ces dépenses. Cette année nous aurons des indications, à quelquel temps d'ici nous nous mettrons d'accord, je l'espère, sur ce point. A la rigueur il importera peu que ce soit tranché tout à fait. Mais ne trouvez-vous pas qu'il serait très dangereux de rester dans cette situation. Ne vaudrait-il pas mieux dire: le 3 % étant affecté à telle série de travaux, il sera réservé pour les autres dépenses telles que l'Instruction Publique, les Beaux-Arts, l'Assistance Publique, telle recette, telle source de revenus à convenir? Ne vaudrait-il pas mieux que nous ayons un budget défini, non seulement en ce qui concerne les dépenses, mais aussi en ce qui concerne les recettes? Nous ne risquerions pas de nous entendre dire par le Gouvernement: Nous ne pouvons pas vous accorder ces dépenses parce que pour les services consolidés, il a fallu affecter une somme considérable.

Quelles sont les dépenses qui vont passer en premier lieu? Sera-ce les dépenses des services consolidés ou celles du Prince?

Je n'entends présenter que des observations qui ne peuvent avoir qu'une portée générale, mais qui ne doivent recevoir leur solution qu'au mois d'octobre. A ce moment je serai très heureux de vous entendre, pour connaître les intentions du Gouvernement à cet égard.

M. DUBUISSON. — Je ne vois pas les difficultés que vous indiquez touchant les recettes. Les recettes des services intérieurs, ce sera la somme que le Prince mettra à votre disposition pour régler les dépenses intérieures.

Le Service financier va dresser un avant-projet de

tous les chapitres qui vous intéressent. Je vous l'apporterai à la session d'octobre, en vous disant: voilà ce que coûtent le Lycée, l'Hôpital, etc. Voici l'ensemble des dépenses.

Le Prince met à votre disposition une somme de tant, vous l'examinerez chapitre par chapitre, vous émettez vos désirs, vous formulerez vos vœux. Si vous réduisez vos dépenses, nous en prendrons note. De même si vous les augmentez, nous soumettrons vos observations au Prince qui décidera.

En fin de compte, vous aurez accompli votre mission sans obstacle. Je ne vois pas comment vous me demandez de mettre à votre disposition, d'une façon définitive, une somme globale, alors qu'il faudra la prévoir, la fixer chaque année parce qu'elle sera variable.

M. REYMOND. — La Constitution a cependant prévu, que nous pourrions avoir dans notre budget des sommes supérieures à celles dépensées. Elle a indiqué que lorsque ces sommes ne seraient pas employées, elles ne seraient pas annulées ou reportées sur les exercices suivants, mais mises en réserve.

M. DUBUISSON. — Pour les travaux.

M. REYMOND. — D'une manière générale.

M. DUBUISSON. — C'est tellement pour les travaux que, pour éviter qu'il n'y ait pas une partie du 3 % qui tombe en annulation à la fin de l'année, ce qui serait regrettable à tous égards, comme vous n'emploieriez certainement pas la totalité du 3 % qui sera mis à votre disposition, le Prince a décidé que ce compte serait reporté d'année en année et qu'il n'y aurait pas d'annulation de crédit sur ce 3 %.

M. REYMOND. — Je ne veux pas qu'il y ait de malentendu. Nous ne nous sommes pas prononcés là-dessus. Nous demanderons qu'avant que l'on prenne des décisions l'on nous consulte, car nous avons un article 34 qui est impératif, cette discussion est très difficile à poursuivre aujourd'hui, faute de documents, il serait préférable de la reporter au mois d'octobre.

M. DUBUISSON. — Vous donnez raison à ce que j'ai dit au commencement: ces questions doivent être discutées en Commission. Quand la Commission a nommé un rapporteur, alors la discussion peut s'engager utilement. Mais non dans les conditions où nous sommes.

M. REYMOND. — Je me rends à votre avis. J'ai demandé en commençant que l'on tâche de prendre quelques décisions au plus vite.

LE PRÉSIDENT. — Messieurs, revenons aux Travaux.

Me reportant au procès-verbal de la séance du 16 juin, il y a une question déposée sur le bureau par le Gouvernement qui n'a pas reçu de solution.

En ce qui concerne la question des terrains Barral, il y a une motion qui est ainsi conçue: s'il est reconnu que l'acquisition doit être faite avec la somme qui est mise à la disposition du Conseil National, il n'entendrait y participer que pour une part égale à la valeur qu'avait la propriété Barral au moment où l'ancien Conseil Communal avait décidé l'expropriation.

M. REYMOND. — Je formule la proposition suivante: « Je demande que dès ce soir on indique quels sont les projets qui doivent être mis à l'étude, je fais surtout allusion à des constructions telles que le théâtre, le lycée. Je demanderai que l'on affecte immédiatement une partie des crédits à cette étude à moins que les services puissent le faire avec leurs ressources. Ensuite avec les éléments que nous allons avoir, étant donné l'état lu tout à l'heure par M. Fontana, je demanderai la communication des dossiers afin de décider dans une dernière séance de la session quels sont les travaux que l'on voudrait exécuter cette année. J'ajoute que nous demandons à M. le Conseiller Dubuisson de vouloir les compléter au moyen de renseignements analogues à celui qu'il nous a fourni sur le boulevard de l'Observatoire, pour savoir jusqu'à quel point est engagé le 3 %.

Je demanderai que M. le Président mette en discussion, immédiatement, quels sont les projets à mettre à l'étude.

LE PRÉSIDENT. — Je vais procéder à la nomenclature des articles portés à l'ordre du jour: rectification du tournant de la Porte-Neuve. (Renvoyé pour complément d'étude).

Expropriation des immeubles entourant le Palais de Justice.

M. REYMOND. — Je demanderai l'étude du projet d'un Palais de Justice.

LE PRÉSIDENT. — Avant d'entreprendre l'expropriation il faut savoir quelle est la surface à exproprier.

M. GASTAUD. — D'après moi, ce serait à renvoyer à une séance ultérieure, en ce qui concerne l'expropriation. En ce qui concerne le théâtre, le lycée, etc., on pourra voter une somme pour l'étude du projet et la confier à des techniciens en dehors des services.

LE PRÉSIDENT. — Si vous donnez l'étude à des techniciens vous n'avez plus de concours. Si vous voulez me permettre, lorsque vous procédez à une étude quelconque, la première est faite par le service compétent pour que les projets puissent être établis en vue du concours, c'est alors qu'il faut que vous affectiez des prix par l'ouverture d'un crédit spécial.

M. REYMOND. — Les services d'abord recherchent l'emplacement sur les indications du Conseil National qui a déjà à peu près fixé l'emplacement définitif, ils font encore la levée du plan parcellaire pour savoir quelles sont les expropriations que doivent entraîner les projets, ensuite ils font le programme à suivre par les architectes.

La question se pose de savoir si, le programme étant fait, on doit le mettre au concours ou le confier à un architecte au choix: comme ce ne sont plus les fonctionnaires ou les employés qui font le travail, que ce sont des tiers, étrangers à l'administration et qu'il faut leur payer des honoraires, on ne peut pas le faire sur le budget ordinaire, mais sur le budget des travaux; c'est pourquoi je demande l'ouverture d'un crédit spécial.

LE PRÉSIDENT. — Prenez une décision pour savoir comment on va élucider tous ces points. Cette question est primordiale. Voulez-vous mettre ces travaux au concours?

M. REYMOND. — Je demande la parole sur l'ordre du jour. Je crois qu'on a voté ceci: qu'en présence de la difficulté que le Conseil rencontrait à pouvoir s'assurer que les grands travaux comme ceux de la rue Grimaldi, du boulevard des Moulins, etc., auraient bien pu être exécutés cette année, le Conseil voulant donner une satisfaction immédiate à la population, a demandé que l'on exécute immédiatement trois travaux peu importants. Ces trois travaux sont: l'avenue Saint-Charles, le tournant de la Porte-Neuve et le boulevard Charles III.

Il se trouve que, pour des raisons sur lesquelles je ne veux pas revenir, mettons par la faute commune, nous n'avons pas tous les documents, mais pour ne pas perdre la séance d'aujourd'hui qui a été très utile cependant, parce qu'elle a permis d'avoir quelques renseignements intéressants, je propose de renvoyer la décision définitive sur les grands travaux à la prochaine séance. Toutefois je demande que nous décidions, dès maintenant, quels sont les crédits minimaux à affecter à des projets que nous ne pouvons que mettre à l'étude, mais qui sont reconnus d'une nécessité absolue par tous, tels que le théâtre de la Condamine, le lycée, etc., afin qu'on puisse charger les services d'en faire l'étude ou les mettre au concours.

Quant aux crédits à affecter ou pourrait décider une simple somme indicative comme a dit M. Gastaud et charger les services techniques de faire les travaux préparatoires, les expropriations et de dresser le programme. Pour rassurer M. Gastaud j'ajoute que les services ne travailleront pas sans les indications de la Commission technique. Je crois que M. de Castro peut nous en faire la promesse.

M. DE CASTRO. — Parfaitement.

M. FONTANA. — Pour faire suite aux explications de M. Reymond, je proposerai au Conseil de prendre les travaux qui paraissent de grande utilité, dans l'ordre établi par la Commission technique. Je crois qu'elle a placé en premier lieu le théâtre, les postes et télégraphes.

M. MARSAN. — Je reviens encore au vœu que j'ai émis hier, concernant la révision des égouts. Nous avons demandé à M. le Conseiller des Travaux Publics de nous donner le dossier du réseau d'égouts. Je lui demande s'il l'a apporté. L'élargissement du boulevard de la Condamine, du boulevard des Moulins, sont des travaux d'extrême urgence, mais avant tout ce qui doit nous intéresser c'est l'hygiène, la salubrité de la Principauté. Il faut le dire, cette question a été délaissée complètement, nous savons qu'à Monaco-Ville, il y a plusieurs propriétaires qui ne sont pas reliés au tout à l'égout, c'est donc une question d'extrême urgence. En cas d'épidémie, je ne sais pas ce qui arriverait. Je propose, que s'il y a un ordre à donner aux grands travaux, cette question porte le n° 1 et que si M. le délé-

gué aux Travaux Publics veut bien répondre à la question qui lui a été posée hier, nous chargions une commission technique de s'occuper au plus tôt de la réfection et du complément du réseau d'égouts.

Je proposerai au Conseil de voter à cet effet les crédits nécessaires.

M. REYMOND. — Pour l'étude ?

M. DE CASTRO. — M. Marsan nous sommes absolument d'accord en ce qui concerne l'hygiène. J'estime, en effet, que ces travaux, comme ceux que vous indiquez, devraient être exécutés en premier lieu. Cependant je désire vous poser une question, demandez-vous que les études des autres projets soient suspendues et que nous commencions l'étude de la réfection des égouts ? Je demande des éclaircissements à ce sujet : j'ajoute que cette étude peut être confiée à un spécialiste. De cette manière elle ne retarderait pas les autres études.

M. MARSAN. — C'est pour l'étude que je demande un crédit, on vous a demandé le dossier, est-il complet ?

M. DE CASTRO. — Il y a des lacunes M. Marsan. Pour faciliter le travail, j'estime qu'il vaudrait mieux charger mon département de vous présenter un projet susceptible d'être examiné facilement avec les observations des services compétents. Il est entendu que le réseau d'égouts est insuffisant. Chargez donc le service compétent de faire les études préalables et au mois d'octobre nous vous présenterons un projet.

Que voulez-vous faire du dossier ?

M. REYMOND. — Il peut contenir des indications intéressantes et importantes. Nous ne connaissons pas quelles sont les conventions qui existent en matière de voirie et d'assainissement avec la Société des Bains de Mer. Il y a toute une série d'observations qui nous seront suggérées par l'examen du dossier. Puisque vous avez un service spécial, celui de la voirie, vous pourrez lui confier l'étude sur le réseau d'égouts,

M. MARSAN. — Avec le dossier complet, l'étude de cette question sera facile.

M. DE CASTRO. — Cette étude demandera deux mois.

M. REYMOND. — Il s'agit simplement de mettre la question à l'étude. Nous sommes d'accord, tout le monde reconnaît l'urgence, il n'y a qu'à voter.

LE PRÉSIDENT. — Demande d'un crédit pour l'étude des projets d'un lycée, d'un théâtre, du réseau d'égouts, etc. Veuillez compléter l'énumération.

M. GASTAUD. — Je demande un crédit de 1.000 francs pour mettre à l'étude les projets suivants : théâtre de la Condamine, lycée, agrandissement du boulevard de la Condamine, palais de justice, révision des égouts, postes et télégraphes, écoles primaires, sans que ce soit limitatif.

LE PRÉSIDENT. — On demande que ces projets soient mis à l'étude de manière à les présenter au mois d'octobre. Il ne s'agit plus de l'exécution, mais de l'étude.

La proposition de M. Gastaud est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

LE PRÉSIDENT. — Etes-vous prêts à décider dès ce soir s'il faut faire un concours ?

M. DE CASTRO. — Je suis d'avis de porter ces questions à l'ordre du jour de la prochaine séance.

LE PRÉSIDENT. — Voici donc l'ordre du jour de la prochaine séance :

Lecture du projet de loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique. — Travaux à exécuter cette année. — Affectation des crédits aux grands travaux. — Concours pour les projets de monuments, tels que théâtre, lycée, etc.

La prochaine séance aura lieu après-demain.

La séance est levée à 7 heures et demie.

## CHAMBRE DE COMMERCE

Procès-verbal de la séance plénière  
du 22 juillet 1911

La Chambre de Commerce s'est réunie le 22 juillet 1911, à 4 heures du soir, dans la Salle du Conseil d'Etat, à l'Hôtel du Gouvernement.

La séance était présidée par M. LAGUELLE, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, faisant fonction de Ministre d'Etat, assisté de M.

Bellando de Castro, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et affaires diverses.

MM. les Ingénieurs Chauvet et Notari assistent à la séance.

Après avoir déclaré la séance ouverte M. Lagouelle a prononcé l'allocution suivante :

Permettez-moi, a-t-il dit, avant de donner la parole à votre Secrétaire, d'adresser en votre nom un sympathique souvenir et l'expression très vive de nos regrets à ceux d'entre vous que le sort a temporairement écartés de nos réunions.

Je tiens également à exprimer notre cordial salut et nos plus sincères compliments de bienvenue à ceux que la confiance de S. A. S. le Prince a appelés à faire partie pour la première fois de la Chambre de Commerce de Monaco.

Ce m'est un devoir très agréable à remplir que de féliciter tout particulièrement votre nouveau Président, M. Trub, et votre nouveau Vice-Président, M. Crettaz. Je n'ai pas besoin de vous faire l'éloge de leur compétence éclairée et de leur dévouement constant aux intérêts que vous avez la mission de représenter.

M. Levame, votre sympathique Secrétaire, voudra bien leur transmettre nos félicitations et leur dire combien nous avons été tous heureux d'apprendre la distinction dont ils avaient été l'objet.

Laissez-moi enfin, Messieurs, adresser à M. Moehr l'expression de la vive reconnaissance de la Chambre de Commerce et du Gouvernement pour le zèle, le tact, l'affabilité avec lesquels il a rempli, à une heure particulièrement difficile, les délicates fonctions dont il était investi.

En conférant à votre éminent collègue le titre de Président d'honneur de la Chambre de Commerce, S. A. S. le Prince a tenu à attacher, d'une façon permanente et définitive, M. Moehr au bureau de votre Chambre.

Je suis, je n'en doute pas, l'interprète de tous ceux qui m'écoutent en ce moment, en priant M. Levame de lui faire parvenir, avec nos regrets de ne pas le compter aujourd'hui parmi nous, l'expression de vos félicitations chaleureuses et de la profonde gratitude tant du Gouvernement que de ses collègues.

M. Taffe remercie M. le Conseiller de Gouvernement pour sa délicate interprétation des sentiments des Membres de la Chambre.

Il souhaite la bienvenue aux nouveaux Membres, appelés par la confiance de S. A. S. le Prince à collaborer à la mission dont la Chambre de Commerce a été investie.

Il est heureux de leur adresser ses vives félicitations.

Après lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente, l'Assemblée passe à la discussion de l'ordre du jour.

1<sup>o</sup> Projet de construction d'un bassin de carénage.

Le secrétaire donne lecture d'un rapport de M. l'Ingénieur en Chef des Travaux du Port.

M. Doda donne également lecture du rapport de la Section Maritime et Transports qui conclut par un avis favorable à la création d'un bassin de carénage à Fontvieille.

Après un échange de vues entre M. Bulgheroni et M. l'ingénieur Chauvet, la Chambre de Commerce se ralliant à l'avis de la Section Maritime et Transport donne un avis favorable à la création d'un bassin de carénage tel qu'il est présenté par le projet dressé par M. l'Ingénieur en Chef des Travaux du Port.

2<sup>o</sup> Plan régulateur.

La Chambre de Commerce prend acte du dépôt du plan régulateur qui lui est fait par le Service des Travaux Publics pour y donner la suite qu'il comporte.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 5 heures et demie.

## LYCÉE DE MONACO

A la suite de l'examen de Juillet 1911, les bourses provisoires, accordées en 1910, ont été supprimées et les élèves dont les noms suivent ont été nommés, par S. A. S. le Prince, boursiers au Lycée de Monaco.

*Classe de Seconde*

Verrando, Bosan, demi-pension ; Kroenlein, Médecin Charles, externat surveillé.

*Classe de Troisième*

Olivier, Orecchia, demi-pension ; Vatrican Charles, De Angelis, externat surveillé ; Farine, Luccioni, Pissarello Paul, externat libre.

*Classe de Quatrième*

Giacosa, Crovetto Henri, demi-pension ; Linetti, Luca Pascal, Kinapenne, externat libre.

*Classe de Cinquième*

Lassale, Dozo, demi-pension ; Carpinelli, Corazzini, Roux Marcel, externat surveillé ; Scaglia, externat libre.

*Classe de Sixième*

Giaccardi, Latil, demi-pension ; Vatrican Pierre, Moraldo, externat surveillé ; Chiabaud Julien, Curti, Marin, externat libre.

*Classe de Septième*

Vatrican Marcel, externat surveillé ; Cinque, externat libre.

*Classe de Huitième*

Chiabaud Alfred, Contes Charles, Gastaud Baptistin, Pissarello Robert, externat surveillé.

La rentrée des classes aura lieu le mardi 3 octobre, à 8 heures du matin.

## ÉCHOS & NOUVELLES

DE LA PRINCIPAUTÉ

Le Comité de l'Instruction Publique, dans sa séance du 2 août dernier, dont le procès-verbal a été agréé par S. A. S. le Prince, a autorisé la création d'un cours d'instruction secondaire pour jeunes filles.

Le Comité de la Saint-Roman a clôturé, dimanche dernier, la série des réjouissances populaires organisées sur la place Sainte-Barbe, par un Concert pour lequel il s'était assuré le concours de la Philharmonique de Dolceacqua.

L'excellente Société italienne a été reçue à la gare de Monaco par le Comité de la Saint-Roman, accompagné de la Lyre Monégasque qui a salué l'arrivée de nos hôtes aux sons de la Marche Royale italienne. La musique de Dolceacqua a gracieusement répondu en faisant entendre l'Hymne Monégasque.

Le cortège s'est rendu à la Mairie de Monaco, où M. le chanoine Baud, représentant le Maire, a aimablement reçu la Société italienne qui lui était présentée par M. Barthélemy Imbert, le dévoué président du Comité de Saint-Roman. Un champagne d'honneur a été offert dans la grande salle de la mairie. M<sup>r</sup> Baud souhaite en termes charmants la bienvenue à la Société italienne et dit combien il était heureux du choix qu'avait fait le Comité de Saint-Roman en l'invitant à venir rehausser l'éclat de sa fête de clôture. Il leva son verre à la prospérité de la Philharmonique de Dolceacqua et au Comité de Saint-Roman.

M. Borfiga, conseiller provincial, prend à son tour la parole et dans une improvisation des plus éloquentes remercie le représentant de la Principauté monégasque de l'accueil charmant qui vient d'être fait à la Société. Il lève son verre au Maire de Monaco, à son représentant, à la Municipalité, à la population et boit à la prospérité toujours plus grande du Comité de Saint-Roman.

La Philharmonique de Dolceacqua, précédée de la Lyre Monégasque, s'est ensuite rendue sur la place Sainte-Barbe pour le concert. Les tribunes, l'enceinte et les abords étaient occupés par une



foule joyeuse et élégante. Sur l'estrade d'honneur, on remarquait : M. le chanoine Baud, conseiller communal, représentant le Maire de Monaco; M. Borfiga, M<sup>me</sup> B. Imbert, le Président et les dirigeants du Comité Saint-Roman, etc.

A 3 heures, la Philharmonique de Dolceacqua donnait son concert dont l'exécution lui a valu, de la part du public, de longs et chaleureux applaudissements.

Le concert fini, un diplôme d'honneur a été remis au directeur et une palme en argent à la Société, par le Comité.

A 8 heures du soir, de nouvelles salves d'artillerie annonçaient la reprise de la fête; puis à 9 heures, l'excellent orchestre des bals de la Saint-Roman a ouvert le bal qui s'est prolongé fort tard dans la nuit, au milieu de l'animation et de la gaieté générales.

Au cours de la fête du soir, le Comité a procédé à la distribution des prix du concours international de tir, qu'il avait organisé les 10, 14 et 17 courant, au stand de la promenade Sainte-Barbe.

Les premiers prix sont les suivants :

I. — Séries illimitées (maximum : 63 points) : 1<sup>er</sup> prix, M. Mignon, 63-63;

II. — Série fixe (maximum : 63 points) : 1<sup>er</sup> prix, M. Dongois, 61;

III. — Pistolet (maximum : 63 points) : 1<sup>er</sup> prix, M. C... M..., 47;

IV. — Série nationale (maximum : 63 points) : 1<sup>er</sup> prix, M. Bonafède Victor, 62;

Prix de S. A. S. le Prince Albert, médaille d'or, au meilleur classement dans les 3 séries. — Prix : M. C... M...

Prix de S. A. S. le Prince Louis, médaille d'or, au meilleur classement dans les 4 séries. — Prix : M. Jean Fiori.

#### MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 7 au 13 septembre 1911 :

Tartane Joséphine, français, cap. Cassinelli, venant de Saint-Tropez, — sable.

Tartane Quatre-Frères, français, cap. Giordana, venant de Saint-Tropez, — sable.

Tartane Ville-de-Saint-Tropez, français, cap. Elena, venant de Saint-Tropez, — sable.

Vapeur Westwood, norvégien, cap. Olsen, venant de Newcastle, — houille.

Vapeur Amphion, français, cap. Ceccalini, venant de Cannes, — marchandises diverses.

Tartane Ville-de-Monaco, français, cap. Lambert, venant de Saint-Tropez, — sable.

Départs du 7 au 13 septembre :

Vapeur Amphion, allant à Marseille, — sur lest.

Cinq tartanes allant à Saint-Tropez, — sur lest.

#### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième insertion.)

M. PAUL DUCOURNEAU, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, négociant, demeurant à Monaco, ayant cédé à la dame JEANNE PONSUZOU, épouse de M. FRANÇOIS CAMOIN, commerçante, demeurant à Monaco, le fonds de commerce de fabrication, vente d'eaux gazeuses et sirops, entrepôt et vente de bières et eaux minérales, entrepôt, vente en gros et en détail, représentation de vins, spiritueux, liqueurs, huiles, dégustation debout de bières et limonades, qu'il exploite à Monaco, boulevard de l'Ouest, n° 21, villa du Léman, sous la dénomination d'Entrepôt Monégasque de Boissons hygiéniques.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités à faire opposition entre les mains de l'acquéreur, dans le délai de dix jours à compter d'aujourd'hui, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement du prix.

Monaco, le 19 septembre 1911.

#### TRIBUNAL DE 1<sup>re</sup> INSTANCE DE MONACO

#### AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur PAUL CENA, ci-devant droguiste à Monte Carlo, sont invités à se rendre, le 6 octobre prochain, à 11 heures du matin, dans la salle des audiences du Tribunal de Première Instance, au palais de justice, à Monaco, pour assister à la reddition des comptes du syndic définitif et donner leur avis sur l'exosabilité du failli; le tout en conformité de l'article 508 du Code de Commerce.

Le Greffier en Chef,  
RAYBAUDI.

Etude de M<sup>e</sup> Charles TOBON, huissier à Monaco,  
30, rue du Milieu.

#### VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

Le jeudi vingt-huit septembre courant, à deux heures du soir, dans la cour de la Petite Vitesse, à la Gare de Monaco, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques, de deux cents Caisses Cendre Saint-Marc, pesant ensemble cinq mille huit cents kilos.

Au comptant. 5% en sus pour frais d'enchères.

Charles TOBON.

#### VENTE DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième insertion.)

Suivant acte sous seing privé M. SANMORI JEAN-BAPTISTE dit PARFAIT, a acquis des époux BONNEAU BAPTISTIN le fonds de Café de la Renaissance et garni, place d'Armes, n° 7.

Avis est donné aux créanciers, s'il en existe, de faire opposition sur le prix de vente, au domicile de l'acheteur, place d'Armes, n° 7, dans le délai de dix jours à compter d'aujourd'hui, sous peine de foreclusion.

Monaco, le 14 septembre 1911.

**Nettoyage à Sec** et Apprêt soignés de tout vêtement.  
**Blanchissage hygiénique**  
de flanelles, couvertures, etc. Frisure de plumes et boas. Gants depuis 0 fr. 25  
Dentelles remises à neuf.

**PEINTURERIE**  
DE PARIS - A. CRÉMIEUX

Usine à Beausoleil. — Magasin :  
villa Paola, 25, boulev. du Nord **Monte Carlo**

#### ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

CARLÈS & PERUGGIA

Direction : Place Cassini, NICE

**L'Abeille**

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

**La Foncière**

LA C<sup>ie</sup> LYONNAISE  
D'ASSURANCES MARITIMES  
RÉUNIES.

Comp<sup>ie</sup> d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances maritimes, transports-valeurs. Assur. contre les risques de séjour et de voyages dans le monde entier.

**Lloyd Néerlandais**

LA PLUS ANCIENNE  
C<sup>ie</sup> D'ASSURANCES  
CONTRE LE VOL.

Assurances contre le vol, avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs; contre le vol précédé ou suivi d'assassinat. Assurances des villas, châteaux, banques, églises, musées, bijoutiers et négociants en matières précieuses, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes et objets mobiliers de toute nature.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 4, Rue des Açores, Monaco  
et  
Villa Le Vailonnel, Beausoleil

#### AMEUBLEMENTS & TENTURES

EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest  
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets

PRIX MODÉRÉS

**CHAPEAUX de Luxe**

Premières Marques

CHARLES

HOTEL DE LONDRES, Monte Carlo.

Chapeaux souples et Capes

12, 16 et 20 francs

#### ASSURANCES

••••• — ACCIDENTS — INCENDIE — VOL —  
RESPONSABILITÉ CIVILE ET PROFESSIONNELLE  
— DÉGATS DES EAUX — BRIS DES GLACES —  
•••••

LOUIS BIENVENU

Assureur autorisé

1, AVENUE CROVETTO (boulevard de l'Ouest). MONACO

#### LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur :  
Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine,  
et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

#### BULLETIN

DES

#### OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 10 septembre 1910. Un Cinquième d'Action de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco : Numéro 82199.

Exploit de M<sup>e</sup> Tobon, huissier à Monaco, du 9 février 1911. Quarante Obligations de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco : Numéros 3024 à 3028, 45263 à 45267, 49270 à 49275, 49281 à 49284, 71126 à 71145.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Tobon, huissier, substituant son confrère M<sup>e</sup> Ch. Blanchy, du 19 septembre 1910. Dix Obligations de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco : N<sup>os</sup> 105441 à 105448 et N<sup>o</sup> 105473 à 105474.

Exploit de M<sup>e</sup> Tobon, huissier à Monaco, du 31 octobre 1910. Cinquante-cinq Cinquièmes d'Actions de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco : Numéros 13083, 14555, 21383, 28110, 28111, 37950, 38106, 38107, 38109, 38111 à 38120, 39496, 39497, 39503, 34171, 39786 à 39789, 46841 à 46845, 46851 à 46855, 46846 à 46850, 46856 à 46860, 46861 à 46865, 82373, 82934, 84751.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Imprimerie de Monaco — 1911

## LA NATIONALE

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat.

Société Anonyme fondée en 1830. — Capital Social : 15.000.000 de francs.

Une des plus anciennes et des plus importantes des Compagnies Françaises d'Assurances sur la Vie.

ASSURANCES en cas de DÉCÈS, mixtes, à terme fixe, combinées. — ASSURANCES DOTALES (Combinaisons diverses).

### RENTES VIAGÈRES AUX CONDITIONS LES PLUS AVANTAGEUSES

En dehors des réserves obligatoires, LA NATIONALE possède des garanties supplémentaires supérieures à celles de toute autre Compagnie similaire.

Envoi gratuit de tarifs et renseignements, s'adresser à l'AGENCE GÉNÉRALE, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo.